

# L'ETAT en Bourgogne

## Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

### SOMMAIRE

Agir.....	1-2
Paru.....	2
Anticiper.....	2
Célébrer.....	2
Surveiller.....	7
Situer.....	7
Sur le terrain.....	7
Soutenir.....	8
Insérer.....	8
Prévenir.....	8
Arrivées, départs.....	8



**L**a région Bourgogne, comme l'ensemble des territoires, est confrontée à des enjeux écologiques majeurs : changement climatique, perte de biodiversité, épuisement des énergies fossiles, inquiétudes sur le devenir de la ressource en eau.

Les réponses à ces enjeux globaux, qui mobilisent la communauté internationale et chaque Etat, doivent se décliner localement. C'est ce à quoi s'attachent notamment les services et les établissements publics de l'Etat, rassemblés au sein du pôle « environnement et développement durable », piloté en Bourgogne par la directrice régionale de l'environnement.

Couplée à une capacité d'expertise, leur action s'appuie sur la combinaison d'outils réglementaires et d'incitations financières, au premier rang desquelles celles portées par les Agences de l'eau et l'ADEME. Ces moyens d'action sont bien évidemment d'abord mis au service des acteurs locaux, notamment des collectivités, de manière à les accompagner dans leurs démarches et leurs responsabilités propres.

Agir sur les défis environnementaux, c'est aussi soutenir et promouvoir les démarches innovantes, et l'Etat s'y emploie, comme le quatre pages central de ce numéro 5 de « L'Etat en Bourgogne » vous permettra de le découvrir.

Mais au-delà des aspects environnementaux, ce sont la compétitivité et l'emploi de demain qui sont en jeu. C'est pourquoi la mobilisation des services de l'Etat doit naturellement s'appuyer sur celle de l'ensemble des acteurs bourguignons, en faisant partager ces politiques dans une démarche citoyenne d'éco-responsabilité, que je vous invite à décliner tout le long de l'année 2006.

Mais je n'oublie pas que cette lettre d'information est celle du début d'une nouvelle année. Il m'est donc particulièrement agréable de souhaiter à chacun de vous et à vos proches une excellente année 2006 qui, pour l'Etat et les collectivités, sera marquée par deux grandes évolutions : celle de la mise en place effective d'une nouvelle gestion budgétaire tournée vers la performance par application de la LOLF, et celle relative aux nouveaux transferts de compétences liés à l'acte II de la décentralisation, afin de mieux répondre aux légitimes attentes de nos concitoyens. Bonne et heureuse année.

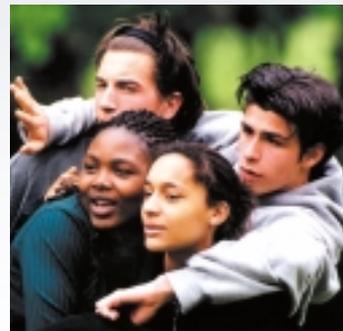
Paul RONCIERE  
Préfet de la Région de Bourgogne  
Préfet de la Côte-d'Or



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

### AGIR

#### « ENVIE D'AGIR ! » : DES BOURSES POUR SOUTENIR LES INITIATIVES DES JEUNES



Afin d'assurer une meilleure lisibilité de la politique ministérielle en faveur de l'engagement et de l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a décidé de regrouper tous ses dispositifs d'aide aux jeunes au sein d'un programme unique

intitulé « Envie d'agir ! ».

En Bourgogne, « Envie d'agir ! » propose un parcours type permettant aux jeunes de trouver successivement :

■ **L'envie de faire un premier pas** : les fonds d'aide à l'initiative des jeunes accordent des aides qui peuvent atteindre 800 euros par projet. Le concours de l'engagement lancé en 2004 permet également de donner un coup de pouce à des prolongements de projets.

/... suite P2

Meilleurs voeux 2006



■ **Le Défi** : pour des projets plus structurés, et en participant au dispositif DEFI jeunes créée en 1987. Chaque année une trentaine de projets bourguignons bénéficient d'aides qui peuvent atteindre 8 500 euros par projet.

■ **L'entrepreneuriat** : pour concrétiser un projet professionnel en créant son entreprise et en bénéficiant d'un accompagnement et des aides de DEFI jeunes.

■ **Le volontariat** : pour se consacrer à un projet d'intérêt général en s'inscrivant dans l'un des dispositifs du programme européen JEUNESSE.

A titre d'exemple, l'Etat a soutenu la création de l'entreprise « SPEED DARYL » à hauteur de 3 000 € - DEFI Jeunes. Le projet consiste en une offre de dépannage informatique à domicile.

Pour en savoir plus :  
[www.enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr)  
[Projetsjeunes21.net](http://Projetsjeunes21.net)

Contact DRJS Bourgogne - Christine PAQUELET et Anne PEUBEZ  
Tél : 03.80.68.39.00



« **L'ORFÈVRE DE L'YONNE** » ouvrage édité chez SOMOGY et financé par le Conseil Général de l'Yonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil régional de Bourgogne.

### 3 ÉTUDES DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE BOURGOGNE :

- "Les pratiques et les sites de pratiques de sports de nature en Bourgogne" (DRJS, CROS, CRT, APSALC21) réalisée par E. OUDOT - disponible auprès de la DRJS Bourgogne - Parution Août 2005

- "L'animation auprès des personnes âgées en Bourgogne" (DRJS, TBIV) réalisée par C. SCHÜRR- disponible auprès de la DRJS Bourgogne - Parution Septembre 2005

- "Etude sur l'employabilité des structures sportives en Bourgogne : Analyse du secteur sportif de nature en lien avec le développement des territoires" (DRJS, CROS, CRT, APSALC21) réalisée par D. FROMENTIN - disponible auprès de la DRJS Bourgogne - Parution Décembre 2005



### CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905

Célébrant le centenaire de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, la préfecture de la Côte d'Or, en partenariat avec l'Université de Bourgogne et l'antenne dijonnaise de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, a organisé **une conférence sur la laïcité le jeudi 24 novembre dernier.**



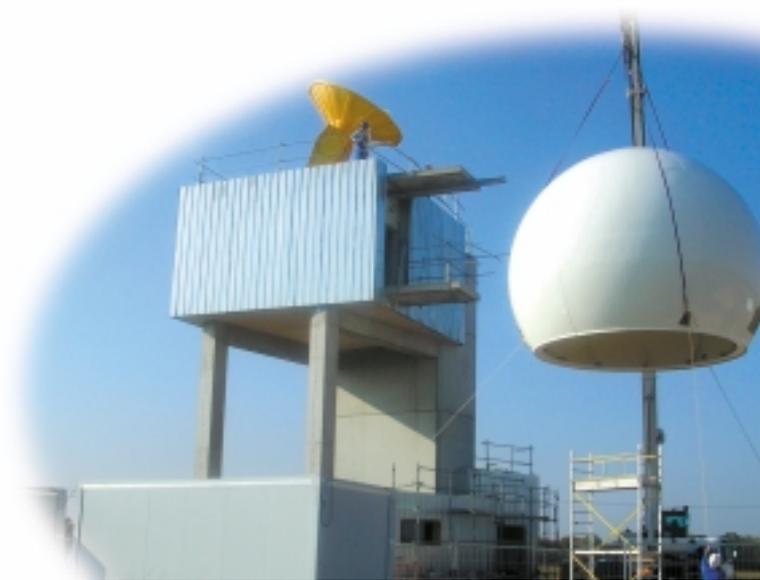
### UN RADAR NOUVELLE GÉNÉRATION EN BOURGOGNE POUR DÉTECTER LES INONDATIONS

Déjà célèbre avec le Puits XV de la ligne Paris-Lyon-Marseille, Blaisy-Haut accueille désormais une nouvelle curiosité avec l'édification d'une tour météo de plus de 18 mètres.

Cet ouvrage abrite un radar dont la portée sera essentielle pour la sécurité des personnes et des biens en Bourgogne. En effet, sa technologie d'avant-garde permet non seulement de détecter les précipitations sur un rayon de 200km, mais surtout de calculer la lame d'eau pouvant déferler afin d'alerter les populations : le radar est constitué d'une antenne parabolique en rotation émettant un faisceau électromagnétique qui est rétro-diffusé par les gouttes de pluie.

**Au-delà des applications météorologiques, la connaissance en temps réel de la localisation et de l'intensité des précipitations ainsi que l'image de la lame d'eau en résultant est utile à de nombreux secteurs d'activités : agriculture, transports, BTP, assurances...**

Pour maîtriser au mieux tous les aspects – administratif, financier et technique- de cette opération complexe, Météo-France a fait appel à la direction départementale de l'Équipement de Côte d'Or pour la conduite d'opération du projet. Le radar a été installé en octobre 2005 et sera mis en service début 2006, permettant une couverture totale de la Bourgogne.



● Radar nouvelle génération pour détecter les inondations Blaisy-Haut (21)

### CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905

Célébrant le centenaire de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, la préfecture de la Côte d'Or, en partenariat avec l'Université de Bourgogne et l'antenne dijonnaise de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, a organisé **une conférence sur la laïcité le jeudi 24 novembre dernier.**

Cette conférence s'est inscrite dans le cadre du centenaire, avec deux objectifs : ouvrir une réflexion de fond sur les rapports entre Etat et religion, en privilégiant la dimension comparative, et « promouvoir une pédagogie de la laïcité par l'histoire ». La question posée lors de cette conférence : « la laïcité, une spécificité française ? », a permis d'évoquer les aspects historiques et juridiques de cette question, tout en s'inscrivant dans une dimension internationale grâce à une approche comparative de la laïcité dans les différents pays européens.

# DOSSIER SPÉCIAL

## Environnement

### AGIR DANS LE PRÉSENT POUR PRÉPARER L'AVENIR

Agir dans le présent pour préparer l'avenir, c'est dans cette perspective que se place tout particulièrement l'action du pôle régional "environnement et développement durable". Cette action s'appuie sur quatre leviers fondamentaux :

■ **le développement de la connaissance et de l'information**, fondamental pour les questions complexes et nouvelles liées aux enjeux d'environnement. Réseaux de connaissance de la ressource en eau, gérés par la DIREN et les Agences de l'eau ; réseaux de surveillance de la qualité de l'air, soutenus financièrement par la DRIRE ; suivi des espèces assuré par le Conseil Supérieur de la Pêche, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et l'Office Nationale des Forêts ; coordination des inventaires des milieux naturels assurée par la DIREN... sont autant de supports pour poser les problèmes, objectiver les débats et aider à la décision.

■ **la réglementation**, condition de la crédibilité et de l'efficacité de l'action réglementaire, le renforcement des contrôles est un des axes d'action du pôle, que ce soit dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement, de la qualité des études d'impact, de la police de l'eau ou de celle de la nature ou des risques naturels.

■ **l'incitation financière** : notamment en direction des collectivités locales. Les agences de l'eau et l'ADEME sont à cet égard les premiers financeurs.

■ **le développement du partenariat et l'accompagnement de démarches innovantes** : c'est dans ce registre que s'inscrit par exemple le soutien aux démarches d'agendas 21 d'Autun, Auxerre, Dijon, et bientôt du département de Saône et Loire ; ou encore le programme « Privilèges » de la ville de Chalon/Saône.

Ces leviers, le pôle environnement et développement durable les met en oeuvre au service de quatre grands objectifs :

- maîtriser l'effet de serre et ses conséquences sur le climat
- préserver la biodiversité
- reconquérir la qualité de la ressource en eau
- prévenir les risques naturels et technologiques

#### LE PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE....

**Un des huit pôles régionaux de l'Etat installés en 2005, il a pour finalité de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre en région des politiques d'environnement, en fédérant autour d'objectifs communs les moyens des services et des établissements publics de l'Etat.**

Piloté par la directrice régionale de l'environnement, il comprend :

➔ les **services régionaux** que sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), avec une mission d'animation et d'impulsion régionale

➔ les **établissements publics**, intervenant dans la mise en œuvre des politiques du ministère de l'environnement et du développement durable : Agences de l'eau Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse (connaissance et financement sur l'eau) ; Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et Conseil Supérieur de la Pêche (connaissance et police de la nature) ; Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (appui technique et financier sur l'énergie et les déchets) ; Office National des Forêts (gestion de milieux naturels) ; BRGM (connaissance et expertise sur le sous-sol et l'eau)...

Il associe étroitement les **services départementaux de l'Etat**, avec en premier lieu les DDE et les DDAF.

... SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT  
EN RÉGION

## CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Le changement climatique est déjà une réalité : à Dijon, la température moyenne annuelle a augmenté de 0,8°C au cours du siècle dernier, les précipitations hivernales ont augmenté de 20%, pendant que celles d'été diminuaient de 10% depuis 1875. Limiter l'ampleur de ce changement climatique, et donc ses conséquences sur les sociétés humaines, est ici comme ailleurs, un des enjeux majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle.**

**La loi du 13 juillet 2005 a ainsi fixé l'objectif de diviser par quatre l'émission des gaz à effet de serre à l'horizon 2050.**

**Les priorités du pôle qui mobilisent ADEME et DRIRE, mais aussi DIREN et services départementaux sont les suivantes :**

1°) **Maîtriser la demande d'énergie.** Il s'agit ici de favoriser les économies d'énergie dans toutes ses composantes : habitat, industrie, transport, etc. Le pôle surveille "l'intensité énergétique finale", indicateur traduisant la quantité d'énergie utilisée pour produire un point de PIB. Au niveau européen, la France ne fait pas partie du peloton de tête. Des progrès rapides peuvent donc être attendus. Des réflexions sont engagées avec les collectivités locales qui souhaitent s'impliquer pour développer des modes d'urbanisation et de construction plus économes en énergie, à l'image de ce qui a pu être réalisé chez certains de nos voisins.

2°) **Développer les énergies renouvelables** (éolien, biomasse, solaire, hydroélectricité). Il s'agit ici de poursuivre les actions déjà engagées, grâce aux efforts conjoints de l'Etat, de l'ADEME et de la Région. Des progrès tangibles sont déjà perceptibles au

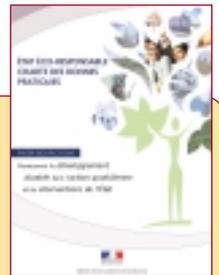
## ASSURER LA PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Ce sujet sera plus largement développé dans un numéro ultérieur de "L'État en Bourgogne", consacré à la sécurité.

### LES SERVICES DE L'ETAT ÉCO-RESPONSABLES...

Aller vers un développement durable nécessite une inflexion des politiques publiques, mais aussi de nouveaux réflexes dans le fonctionnement quotidien. Une charte de l'écoresponsabilité approuvée en 2005 scelle, sur ce point, l'engagement de l'ensemble des services de l'Etat en région Bourgogne.

Cette charte est consultable sur le site de la DIREN Bourgogne : [www.bourgogne.ecologie.gouv.fr](http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr)



niveau des énergies renouvelables thermiques : en 2004, 300 projets d'installations de chauffages individuels solaires ont été subventionnés en région, près du double seront mis en œuvre en 2005. Quant au bois-énergie, 87 chaufferies collectives et industrielles ont été mises en œuvre depuis 1995.

3°) **Encourager et accompagner les initiatives** territoriales, parce que la plupart des actions réellement efficaces en matière de lutte contre l'effet de serre ne peuvent venir que du terrain et de la réorganisation de nos modes de vie au quotidien. Le programme LIFE Privilèges sur la Ville de Chalon sur Saône s'inscrit à ce titre parmi les opérations de référence au niveau national.

#### 1995-2004: Bilan du Plan Bois-Energie en Bourgogne

Nombre de chaufferies : 87  
Puissance installée : 84 MégaWatts  
Combustible bois consommé ; 100 800 tonnes/an,  
soit 25 400 TEP/an  
Emissions de CO<sup>2</sup>  
fossile évitées :  
74 500 tonnes/an  
Source : ADEME



#### OPÉRATION « ENERGIES BOURGOGNE »

En 2005, l'ADEME, le Conseil régional, en partenariat avec les syndicats d'électrification de la Nièvre (SIEEN) et de la Saône et Loire (SYDEL), et avec des fonds européens, ont mis en place une opération à destination de trois cents communes rurales de Bourgogne. Il s'agit, sur la base d'un diagnostic énergétique précis, d'accompagner ces communes dans un programme d'actions de maîtrise de l'énergie au niveau de leur patrimoine et d'identifier les projets potentiels d'énergies renouvelables. L'enjeu porte sur une réduction des consommations d'au moins 20%, toutes énergies confondues. Cette opération devrait s'étendre en Côte d'Or et dans l'Yonne.

# GARANTIR SUR LE LONG TERME LA QUALITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

**L'eau est une ressource précieuse, qui doit être protégée collectivement. La Bourgogne dispose, a priori, d'une ressource de qualité pour ses habitants et pour les populations situées en aval. Mais cette qualité se dégrade depuis plusieurs années (nitrates, pesticides,...). Par ailleurs, les sécheresses successives l'ont montré, l'eau n'est pas une ressource inépuisable en Bourgogne. Sa préservation en qualité est d'autant plus essentielle.**

L'objectif est clairement affiché par la directive européenne cadre sur l'eau : retrouver et garantir un bon état général de la ressource en eau à l'horizon 2015. Cet objectif figure également dans le PASER (Projet d'Action

Stratégique de l'État en Région de Bourgogne) avec une première échéance en 2007. Deux exemples peuvent illustrer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le but : la lutte contre la pollution des eaux par les produits phyto-sanitaires et le travail sur la mise aux normes des stations d'épuration.

## Une expérience de ...MISE

Lorsque la crise survient, il s'agit de la gérer, c'est à dire de mettre en œuvre les plans d'actions prévus, prendre les mesures pour limiter ou enrayer les conséquences. A la suite des sécheresses successives, les services de l'Etat en Côte d'Or, réunis au sein de la mission interservices de l'eau (MISE), ont mis en place un dispositif opérationnel permettant, sur la base d'un arrêté cadre discuté et approuvé en amont, de

sensibiliser et d'associer l'ensemble des acteurs de l'eau à la gestion de la ressource.

Ainsi, des cellules de veille se sont réunies chaque semaine avec notamment les représentants des usagers. Cela a fortement contribué à faire progresser la gestion collective de la ressource, qui se prolonge en dehors de la crise.

## Un SAGE mode de gouvernance...

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) de la Vouge (Côte d'Or) est le premier en Bourgogne. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 août 2005. La Commission Locale de l'Eau rassemblant tous les acteurs concernés sur le bassin versant, a établi un diagnostic précis et partagé du bassin qui a

permis de définir 6 grands objectifs et 26 orientations pour améliorer le fonctionnement des écosystèmes et atteindre le bon état des milieux aquatiques, tout en sécurisant la ressource et en conciliant les usages. Ces objectifs ont une portée réglementaire en terme d'opposabilité aux décisions administratives.

En septembre 2005, le préfet de la Région de Bourgogne a approuvé le plan régional de **lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires**. Ce document présente les principales orientations que l'Etat souhaite promouvoir en s'appuyant notamment sur le Groupe régional d'action contre la pollution par les produits phytosanitaires dont la création remonte à juin 1998. Ce groupe, le GRAPPE, rassemble tous les acteurs concernés.

Les services des DDAF et des DDASS travaillent actuellement à une déclinaison de certaines de ces actions au niveau départemental.

La **mise aux normes des systèmes d'épuration** permet de réduire chaque année l'impact des effluents urbains sur nos cours d'eau. 147 collectivités bourguignonnes sont soumises à une obligation de mise en conformité, soit au 31 décembre 1998 (+ 10 000 équivalents-habitants) soit au 31 décembre 2005 (2000 à 10 000 équivalents-habitants). A ce jour, 93 seulement sont considérées comme conformes.

Les services de police de l'eau, en lien étroit avec les Agences de l'eau, incitent les collectivités à se mettre aux normes, et en priorité celles dont l'échéance de mise en conformité à été dépassée.

L'accompagnement est important car il s'agit parfois de projets techniquement complexes et très coûteux. Ainsi, la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon (400 000 équivalents habitants) est prévue de façon effective en 2007, après 54 millions € de travaux dont 20 millions sont apportés par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

## Des plans globaux

Le plan Loire Grandeur Nature et le contrat de vallée inondable (CVI) de la Saône abordent l'ensemble des problématiques liés au cours d'eau (prévention des inondations, protection de la ressource en eau et des milieux, valorisation des paysages...). Le CVI Saône bénéficie pour l'ensemble de ces actions d'une participation de l'Etat de 33 millions € (dont 20 millions de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse).

**Afin de mieux protéger la ressource, l'Etat renforce les contrôles.** Les services des DDAF et les brigades départementales du conseil supérieur de la pêche, encadrées par la délégation régionale, sont particulièrement mobilisées dans ce projet.

## ENRAYER LA RÉGRESSION DE LA BIO-DIVERSITÉ

Le maintien de la biodiversité est bien perçue comme un enjeu planétaire. Il l'est beaucoup moins au plan local, quand il s'agit de ce qui nous entoure. Et pourtant, la diversité du vivant, le bon fonctionnement des écosystèmes nous apportent de nombreux services et conditionnent nos possibilités d'adaptation. Ce sont des ressources, et non des contraintes.

### NATURA 2000 : UN CHANTIER MODERNE... POUR DES ESPACES REMARQUABLES

**Le réseau Natura 2000** rassemble les sites désignés par chacun des États membres de l'Union Européenne (directives « habitats, faune et flore sauvages » de 1992 et « oiseaux » de 1979). **Les états se sont engagés à y préserver la biodiversité caractéristique de l'union.**

En Bourgogne, le réseau est constitué de vallées alluviales, pelouses calcaires, milieux forestiers, marais et tourbières, falaises et grottes... **Le nombre de sites NATURA 2000 est de 55**, dont 9 au titre de la directive « Oiseaux ». L'ensemble des sites représentera à terme 200 000 hectares, **soit 6,3% de la superficie du territoire régional.**

**Une nouvelle gouvernance pour des territoires à enjeux :** rompant avec la stratégie de protection par le réglementaire des espaces naturels, la France a opté pour **une démarche contractuelle et volontaire.** Les termes des contrats, signés entre le Préfet et les propriétaires ou ayant droits, pour chaque site Natura 2000, sont définis dans un **document d'objectifs (DOCOB)**, valable 6 ans et élaboré de façon concertée au sein d'un comité de pilotage. Ceci est un pari fort au regard de l'engagement européen : **confier aux acteurs locaux le choix des moyens.** Depuis février 2005, la loi Développement des Territoires Ruraux va plus loin : elle offre la possibilité aux collectivités locales de prendre la présidence des comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage des documents d'objectifs et de leur mise en œuvre.

#### Les collectivités s'engagent

Soutenues financièrement par l'Etat, le Parc du Morvan, le Syndicat Mixte Saône-Doubs, la communauté de communes du Maconnais, et bientôt celle de Gevrey-Chambertin, assurent l'animation et la gestion de sites NATURA 2000.

#### Des moyens de gestion et des moyens de contrôle

En Bourgogne, la DIREN coordonne l'achèvement du réseau Natura 2000, son évaluation et la mise en place des documents d'objectifs. Les DDAF prennent le relais pour le suivi de la gestion, en partenariat avec les collectivités locales. Le CSP, l'ONCFS, et l'ONF portent une attention particulière aux sites Natura 2000 dans leurs actions de police. En outre, l'ONF met en place, pour les forêts qu'il gère, une gestion adaptée aux objectifs définis sur chaque site.

#### L'état d'avancement en Bourgogne :

23 sites NATURA font l'objet de documents d'objectifs de gestion approuvés et 5 de documents en cours d'élaboration, dont 1 au titre de la directive oiseaux. 9 sites sont dès à présent entrés dans l'opérationnel avec la signature de contrats entre l'État et les propriétaires concernés.

### DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES :

En complément des actions contractuelles, illustrées par le réseau Natura 2000, plusieurs espèces et espaces ont bénéficié récemment de mesures de protection en Bourgogne :

-  **dans la Nièvre**, un Arrêté de Protection de Biotope (APB) a permis de réglementer la fréquentation d'une île de la Loire près de Nevers, pendant la période de nidification de la Sterne Pierre-Garin.

-  **en Saône-et-Loire**, un APB a limité les accès au tunnel du Bois Clair afin de protéger une importante population de chauves-souris (12 espèces différentes) pendant la période d'hibernation et au moment de la mise-bas.

-  **en Côte d'Or**, la Combe Lavaux, située aux portes de l'agglomération dijonnaise, a été classée « réserve naturelle nationale »

#### Un nouveau programme LIFE pour la biodiversité en Bourgogne

Le maintien de la biodiversité bourguignonne bénéficie aussi de programmes européens expérimentaux d'une durée de cinq ans, abondés à 50% par l'Europe, et accompagnés par des financements de la DIREN, des agences de l'eau et de la Région.

Après le programme « LIFE - Bourgogne calcaire », le nouveau programme « LIFE - Têtes de bassins » porté par le Parc du Morvan, contribue au maintien d'espèces locales rares : écrevisse à pieds blancs, chabot, lamproie de planaire...

Le programme se traduit par le financement d'actions très ciblées sur 4 sites NATURA 2000 en Bourgogne, comme, par exemple, des kits de franchissement des cours d'eau non destructeurs des ruisseaux et facilitant le débardage des bois.

Ce programme est commun aux deux régions Bourgogne et Franche-Comté ; 10 sites sont au total concernés.





### CONTRÔLES INOPINÉS DES POMPES À ESSENCE EN BOURGOGNE

Une opération « coup de poing » sur les pompes à essence de la région s'est déroulée du 26 au 29 septembre 2005.

Sept agents de la DRIRE ont contrôlé, durant ces 4 jours, 91 stations-service, soit 16% du parc, pour s'assurer du bon état métrologique des pompes à essence au nombre de 604.

Si les contrôles ont permis de constater que les erreurs de ces instruments (en moyenne de 0,1 %) étaient bien inférieures aux erreurs maximales tolérées par la réglementation (0,5%), et donc que les consommateurs n'étaient pas lésés, ils ont néanmoins mis en évidence une méconnaissance de la réglementation par les exploitants de station-service.

Ainsi, 22 avertissements écrits et 7 procès verbaux ont été établis à l'encontre d'exploitants n'ayant pas respecté leurs obligations de révisions périodiques.

Les campagnes de contrôles inopinés constituent un des moyens d'action de la DRIRE pour s'assurer de la fiabilité des instruments de mesure et de la loyauté des transactions commerciales, contribuant ainsi à la protection des consommateurs.

Contact : Patrick Robineau 03 80 29 40 70



### POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE EN BOURGOGNE : UN TAUX DE RÉALISATION SATISFAISANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS CIVIS

C'est grâce à la mobilisation de tous, entreprises, collectivités locales et territoriales, acteurs du service public de l'emploi et notamment le réseau des missions locales, que la réalisation des objectifs pour la signature de contrats aidés se poursuit en Bourgogne.

Au 4 décembre 2005, 3834 contrats CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) ont été signés soit 104,63 % des objectifs fixés. Ce résultat place la région Bourgogne en bonne position.

De même pour les CIE (contrat d'initiative emploi) réservés au secteur marchand, c'est 1464 contrats qui ont été conclus ce qui représente 67,24 % des objectifs.

Enfin, pour les CAE (contrat d'accès à l'emploi) réservés au secteur non marchand, 1726 contrats ont été signés soit 70,02 % des objectifs.

Une première maison de l'emploi et de la formation pour la Bourgogne

La commission nationale de validation des maisons de l'emploi, réunie le 15 novembre dernier, a donné un avis favorable au projet de maison de l'emploi et de la formation de Haute Côte d'Or (Montbard- Châtillon sur Seine).



### A SIGNALER QUELQUES VISITES MINISTÉRIELLES QUI SE SONT DÉROULÉES SUR LE TERRITOIRE BOURGUIGNON :

#### ■ M.Philippe BAS,

**Ministre Délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes Âgées, et aux Personnes Handicapées et à la Famille :**

- s'est rendu le 1<sup>er</sup> octobre 2005 en Côte d'Or, dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées, pour inaugurer le pôle gérontologique de Quétigny, visiter à Dijon le centre d'accueil de jour du Bois Joli pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, visiter à Saint-Apollinaire le foyer intergénérationnel et assister à une table-ronde sur la prise en charge des personnes âgées en Côte d'Or.

- s'est rendu dans l'Yonne le 14 octobre dernier pour visiter la caisse d'allocations familiales d'Auxerre puis inaugurer la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne » de Perrigny.

#### ■ M. Renaud DONNEDIEU de VABRES,

**Ministre de la Culture et de la Communication**

s'est rendu le 21 octobre à Beaune, à l'occasion des 15<sup>èmes</sup> Rencontres Cinématographiques.

#### ■ M.Brice HORTEFEUX,

**Ministre Délégué aux Collectivités territoriales**

s'est rendu le 21 octobre à Montceau-les-Mines à l'occasion des Journées des Communautés Urbaines.

#### ■ M. Pascal CLEMENT, Garde des Sceaux,

**Ministre de la Justice**

a assisté, le 27 octobre, au 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ecole Nationale des Greffes, à Dijon.



#### ■ M. Dominique de VILLEPIN, Premier Ministre

■ M. Jean Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement

se sont déplacés en Côte d'Or le 28 octobre. Ils ont visité l'entreprise Best Electronic de Longvic, le Centre Commercial de la Toison d'Or et assisté à une table ronde avec des chefs d'entreprises et des salariés bénéficiant de contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) et de contrats nouvelle embauche.

#### ■ M.Christian ESTROSI,

**Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire**

s'est déplacé le 29 octobre à Saint-Léger sous Beuvray pour parler aménagement du territoire et évoquer l'intégration du Morvan dans le Massif Central.

## (SOUTENIR



### POUR UN ÉLAN DU MÉCÉNAT : DE NOUVELLES RELATIONS AVEC LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE EN BOURGOGNE

Pour promouvoir une plus grande collaboration entre le monde de l'entreprise et celui de la culture, une charte qui favorise la mise en application des dispositions relatives à la loi sur le mécénat a été signée le 15 mars 2005 entre le Ministre de la Culture et de la Communication et le Président de l'assemblée permanente des Chambres de Commerces et d'Industries de France.

Convaincre les entreprises de s'impliquer dans l'action de mécénat en dehors de leur milieu économique devient un enjeu ainsi que faire tomber les réticences des entreprises face à l'inconnue de cette activité qui leur apparaît marginale ou informer sur les questions de fiscalité (déduction d'impôt de 60% du don à hauteur de 0,5% du chiffre d'affaire des sociétés à laquelle s'ajoutent des contreparties).

Valoriser au sein même de l'entreprise cet outil de communication externe et interne, favoriser les rencontres entreprises et avec la création et le patrimoine afin de susciter de nouvelles dynamiques, tels sont les objectifs de cette collaboration.

Le mécénat peut être financier, en nature, technologique ou de compétence. La désignation d'un correspondant mécénat au sein même de chaque chambre de commerce et d'industrie est bien engagée. Des relations étroites de travail et de collaboration entre les CCI de la région Bourgogne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont débuté, notamment avec celle de Dijon et Beaune. Une première concertation s'est tenue le 30 novembre à Dijon afin de définir des objectifs et de mettre en œuvre des projets communs qui favoriseront la création de partenariats durables en Côte-d'Or.

Pour en savoir plus sur le mécénat, rendez-vous sur [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr).

## (INSÉRER



### DÉFENSE 2<sup>ÈME</sup> CHANCE



Le projet « défense 2<sup>ème</sup> chance » est un dispositif d'insertion des jeunes détectés en situation de difficulté scolaire et sociale à l'issue des journées d'appel et de préparation à la défense organisées par le Bureau du Service National.

Basé sur le volontariat, ce « service national d'insertion » d'une durée de 6 mois à 2 ans conjugue l'apprentissage de la vie en collectivité, la maîtrise des bases de l'écriture et de la lecture et l'accès à une formation professionnelle susceptible de se prolonger par un apprentissage ou un premier emploi.

Les formations professionnelles dispensées seront orientées vers des secteurs constituant des réserves d'emploi, tels que le bâtiment, les travaux publics, l'hôtellerie, la restauration et les services aux personnes, la sécurité ou la logistique...

Investis d'une mission d'insertion pour les publics qu'ils accueillent, il était naturel que les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles se joignent à cette initiative. Ainsi, un centre a été installé dans le courant du mois de novembre dans les locaux du lycée forestier de Velet, situé sur la commune d'Etang sur Arroux (Saône et Loire). Les jeunes pourront notamment être formés aux métiers de la forêt, ainsi qu'à ceux des services en milieu rural. Dès l'ouverture, 40 jeunes et 20 encadrants se sont installés dans ce qui est l'un des tous premiers centres de ce type à ouvrir ses portes. A terme, plus de 40 sites répartis sur tout le territoire devraient accueillir ces centres. En septembre 2006, l'établissement de Velet devrait accueillir une soixantaine de jeunes supplémentaires, et atteindre une centaine de pensionnaires.

## (PRÉVENIR



### PRÉVENTION DE LA LÉGIONELLOSE : CAMPAGNE DE CONTRÔLE SUR LES TOURS AÉRORÉFRIGÉRANTES DE LA RÉGION

De juin à août 2005, les Inspecteurs des Installations Classées de la DRIRE et des DDSV de Bourgogne ont contrôlé, de façon inopinée, 66 tours aéroréfrigérantes sur les quelques 357 que compte la Bourgogne. Un laboratoire mandaté par l'Administration a également effectué des prélèvements inopinés d'eau afin de contrôler la concentration en bactéries Legionella.

Sur les 29 établissements qui ont été contrôlés, 9 ont fait l'objet d'une proposition de mise en demeure. Sur les 46 prélèvements d'eau

effectués, 5 analyses ont montré des résultats supérieurs à la limite réglementaire de 1000 UFC/l qui nécessite un traitement, mais inférieurs au seuil de 100000 UFC/l, au delà duquel la tour doit être arrêtée, nettoyée et désinfectée.

La légionellose est une maladie qui frappe surtout les personnes fragilisées et qui se transmet par inhalation de fines gouttelettes d'eau. La bactérie Legionella se développe dans l'eau chaude. Ce sont surtout les douches et les tours aéroréfrigérantes qui peuvent être à l'origine de cette maladie.

Contact : **Natacha WNUK 03 80 29 40 72**



L'Etat en Bourgogne - N°5 - Janvier 2006  
Numéro ISSN : 1772-7626

Directeur de la publication : Paul Roncière

Directeurs de la rédaction : Matthieu Bourrette et Philippe Castanet

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier-Mansat (DRAC), Yannick Veyseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Michelle Cazanove (SGAR), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR), Brigitte Bourroche (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :

« Anticiper » : Michel Chaillas (DDE)

« Agir » : Christine Paquelet (DRJS)

« Soutenir » : Alexandra Cellier et Antoine Laurent Figuière (DRAC)

Dossier « Environnement » : Pascale Humbert, chef du pôle régional environnement et développement durable - Daniel Denninger (DIREN), Nicolas Mourlon (DIREN), Laurent Germain (DIREN), Christophe Quintin (DRIRE), Didier Chateau (ADEME).

Composition : Digital Concept - Impression : ICO

## (ARRIVÉES, DÉPARTS...



**Bourgogne** : ➔ **M. Guy JEAN BAPTISTE** a été nommé le 1<sup>er</sup> novembre Directeur Régional des Douanes ➔ **M. Philippe CASTANET** a succédé le 2 novembre à M. Michel PAPAUD, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

**Côte d'Or** : ➔ **M. René BONHOMME**, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales a quitté ses fonctions le 2 janvier.

**Yonne** : ➔ **M. Yves RULLAUD** a succédé le 16 septembre à M. Joël MAGDA, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

**Nièvre** : ➔ **M. Daniel GARNIER** a succédé le 1<sup>er</sup> octobre à M. Jean-Pierre CUVELIER, Inspecteur d'Académie de la Nièvre ➔ **M. Raymond-Alexis JOURDAIN** a succédé le 3 octobre à M. Patrick NAUDIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire.

**Saône et Loire** : ➔ **M. Didier LALLEMENT**, Préfet de Saône et Loire, a été nommé le 15 novembre Directeur de Cabinet du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ➔ **Mme Anne MERLOZ**, Préfète du Cher, lui succède.